

SAINTE-MARIE-LA-MER

BULLETIN MUNICIPAL - n°35- FEVRIER -MARS 2015

Le Lien

un Village à la plage



STE-MARIE, C'EST TOUT COM!





Edito

Une fois n'est pas coutume le sujet rencontre l'objet, le fond rejoint la forme, le Lien traite de communication.

Il faut dire qu'il y a du nouveau de ce côté-là en 2015 : un nouveau site Internet, un nouveau panneau lumineux, des panneaux d'expression libre...

Communiquer n'est pas léger, ni superficiel. Dans cette période difficile, parfois inquiétante et dont les événements tragiques nous incitent au repli, nous avons besoin de proximité,

de nous sentir « de quelque part », d'être acteur de la vie de notre commune.

Etre citoyen.

Sans information, on subit le monde, alors commençons au plus petit échelon, celui de notre village.

Quelles sont les décisions, orientations, animations, précautions ou actions que nous avons à connaître?

Lisez le Lien!

Sandrine LOZANO
Conseillère Municipale
Communication

Sommaire

- ◆ Conseils municipaux p 3
- ◆ Ste-Marie, c'est tout com! p 4
- ◆ Ste-Marie, commune touristique p 6
- ◆ Les ravageurs des palmiers p 7
- ◆ Jeunesse p 8
- ◆ Etat-Civil p 10
- ◆ Vivre à Ste-Marie p 12
- ◆ Culture : « La nef des Génois » p 14
- ◆ Animations - Agenda p 16

Numéros utiles

◆ Services municipaux

Accueil Hôtel de ville

Ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

☎ accueil@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.13.80.

🌐 www.saintemarielamer.com

Mairie annexe (Oméga)

☎ 04.68.61.54.83

☎ mairie.annexe@saintemarielamer.com

Bibliothèque

☎ biblio@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.13.98.

Point Information Jeunesse (PIJ)

☎ pij@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.13.86.

Bureau du port

☎ 04.68.80.51.02.

☎ info@portsaintemarie66.com

🌐 www.portsaintemarie66.com

Service des décès

☎ 06.12.36.96.24.

Police municipale

☎ 04 68 80 13 81

☎ pm@saintemarielamer.com

Office du Tourisme

☎ Centre Omega (plage)

☎ tourisme@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.14.00

🌐 www.saintemarielamer.com

Services techniques

☎ 04 68 80 13 90

☎ technique@saintemarielamer.com

Végétaux et encombrants

Téléphoner en mairie pour vous inscrire.

Déchèterie

☎ 06 33 72 67 03

Du lundi au samedi : 8h30-12h00 et 14h00-17h00. Dimanche : 8h30-12h00

Crèche

☎ 04 68 08 45 04

☎ saintemarie@bebebiz.fr

◆ Ecoles

Ecole élémentaire Jules Ferry

☎ 04.68.80.13.87.

Ecole maternelle Charles Perrault

☎ 04.68.80.14.04.

◆ Services

La Poste

☎ Rue des mimosas

☎ 04.68.80.47.80.

EDF

☎ 0800.123.333.

SAUR (service des eaux)

☎ 0810.606.229.

PMCA - Direction des collectes et valorisation des déchets

☎ 04. 68. 08.63. 40.

Collectes ordures ménagères

Village : mardi et vendredi

Plage : lundi et vendredi

Tri sélectif

Village : jeudi - Plage : jeudi

Assistants Sociaux :

Un rendez-vous peut être obtenu en mairie de Ste Marie en téléphonant à Canet.

☎ 04 68 73 63 10

Conseils municipaux : ça vous concerne !

Le 16 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni.

Vous trouverez l'intégralité des décisions sur le site Internet de la commune.

En voici cependant ici quelques extraits.

1) Attribution de sous-traités de plage : adoption de la procédure de Délégation de Service Public.

La concession de plage naturelle avec l'État arrive à échéance le 31 décembre 2014. Par délibération du 1er octobre 2013, le Conseil Municipal a demandé le renouvellement de cette concession pour une durée de 12 ans et a donné pouvoir au Maire pour le négocier. Dans ce cadre, 3 sous-traités sont créés et seront exploités à partir de 2015.

Ces 3 sous-traités seront exploités et mis à la concurrence via la procédure de Délégation de Service Public.

Unanimité.

2) Adoption de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse.

Depuis la création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), la commune de Sainte Marie est éligible aux aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du CEJ. La CAF a appuyé le CEJ de Sainte Marie la Mer sur le CEJ territorial existant déjà pour la commune de Torreilles et le SIVU "les Petits Salanquais". Cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2017, ce qui permet une visibilité de financement. Les montants totaux s'échelonnent de 57.617,30€ en 2014 à 71.453,23€ en 2017.

Unanimité.

3) Adoption de la convention

constitutive du groupement de commande pour la fourniture de lampes à vapeur de mercure.

Le SYDEEL 66 se propose de créer un groupement de commande pour l'achat de lampes à vapeur de mercure (ballon fluorescent) pour



l'éclairage public. Cette démarche permettra à la commune de réaliser des économies et de bénéficier de prix intéressants.

Unanimité.

4) Adoption de la convention de financement des investissements pluriannuels "hydrauliques" et "pluviaux" avec PMCA pour 2013.

PMCA dispose des compétences en matières hydraulique et pluviale. Pour permettre la réalisation des travaux nécessaires dans ces deux domaines mais également pour assurer une certaine solidarité entre les communes, PMCA a travaillé sur la définition exacte de ces compétences et a ainsi fixé son niveau d'intervention financière. Pour une opération hydraulique, PMCA prendra à sa charge 100% du coût et pour une opération pluviale, PMCA prendra à sa charge 2/3 du montant HT. Le tiers restant devant être supporté par la commune, déduction faite des

possibles subventions. Le CM adopte la convention fixant les modalités d'attributions et de versement d'un fonds de concours, pour Sainte Marie la Mer à PMCA, pour les travaux de pluvial réalisés en 2013.

Unanimité.

5) Création de trois emplois avenir.

Unanimité

6) Changement des tarifs de la taxe de séjour forfaitaire pour les meublés de tourisme

La Taxe de Séjour permet à la commune de faire face à une partie des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune. Depuis 2010, la commune n'a pas augmenté la Taxe de Séjour perçue sur les locations de meublés de tourisme.

En conséquence, il est proposé une nouvelle tarification. (Cf compte-rendu intégral)

22 pour, 2 abstentions.

7) Demande d'adhésion au SIVOM de la Côte Radieuse et désignation des représentants de la commune au Comité Syndical.

Le SIVOM de la Côte Radieuse exerce les compétences "éclairage public" et "faucardage" pour les communes de Saint-Nazaire, Saleilles et Cabestany. Le coût de ces missions pour la commune de Sainte Marie la Mer est exponentiel depuis quelques années, alors qu'elles sont assurées par des prestataires privés. L'adhésion au SIVOM, outre la qualité du service proposé, permettra de réaliser des économies. Le CM demande l'adhésion de la commune au SIVOM de la Côte Radieuse.

Unanimité.

Sainte-Marie,

La communication à Ste-Marie, comme dans toutes les collectivités locales, a une place particulière, la plus proche de son territoire.

Nos objectifs :

La communication municipale n'a pas comme objectif de vendre un produit ou de contribuer au profit d'un quelconque acteur économique. Ses objectifs sont plus divers.

- Informer d'abord.

Il s'agit là de «dire» simplement ce qui est, ce qui se fait autour de nous (les aménagements, les projets) ; de décrire et d'expliquer les services et leur fonctionnement (les horaires, les modalités d'accès et les publics destinataires).

- Animer notre commune, ensuite.
Et d'abord la rendre lisible par son identité, par son histoire et sa modernité. Puis valoriser les activités culturelles, la vie

associative et tout ce qui dessine au jour le jour, la personnalité de Ste-Marie et de ses habitants...

- Mobiliser enfin.

C'est-à-dire, d'abord, rendre compte de l'action publique : rendre lisible et compréhensible la décision, montrer son sens, ses ambitions, ses conséquences, expliquer en permanence et par tous les moyens, pourquoi et comment se prennent les décisions, se définissent et se financent les actions.

Et, au-delà de la seule explication, aider à organiser l'expression des attentes en assurant la participation aux temps et aux lieux de parole (réunions publiques), aider les citoyens dans leur rôle d'acteur de la vie locale.

Nos outils :

Pour assurer ces missions, nous bénéficions de différents outils de communication :

- Le journal municipal "Le Lien", que vous avez entre les mains. Il varie entre 16 et 20 pages et est publié à 4000 exemplaires tous les 2 mois environ.

- Le site Internet de la commune qui s'intègre dans un « suprasite » avec les sites de l'OMAT, du Port et de la WebCantine. Il vient d'être entièrement repensé, rénové et relooké et s'accompagne d'une lettre d'informations municipales à laquelle vous pouvez vous inscrire (voir encadré ci-dessous)

- Plusieurs lieux d'affichage municipaux. Un nouvel affichage électronique sur la D12 à l'entrée de la plage et bientôt un au village, des affichages papier en « sucettes », l'affichage en Mairie au village et à la mairie annexe.

- Des réunions de quartiers.
Quand un projet concerne un quartier, une rue, les habitants sont

Sainte-Marie : Ville connectée

Afin d'améliorer nos prestations en ligne, la commune s'est dotée d'un nouveau site Internet où vous pourrez retrouver de nombreuses informations et services.

Sans compter le service de réservation des repas de cantine (webcantine), il compte 51 pages. C'est une mine pour tout internaute qui veut s'informer sur les horaires de bus, les marchés publics ou l'action sociale, contacter un service, obtenir un

programme, télécharger un compte-rendu de Conseil Municipal ou Le Lien...

A noter : une page spéciale Agenda 21 et un espace jeunesse.

Véritable portail d'entrée de la commune nous l'avons voulu dynamique, coloré, intuitif et convivial.

Alors, à vos claviers et partagez !



Vous aimez Ste-Marie?

Alors, n'hésitez pas à nous suivre également sur Facebook avec la nouvelle page officielle de la ville. Les infos, les images, vos commentaires... Likez!



Newsletter? Que es això?

Une newsletter (prononcer *niouzléteur*) est une lettre d'information que vous pouvez recevoir par Internet sur votre boîte mail.

Qui l'envoie? La commune.

Quand? Quand il y a des informations importantes (événements, Conseils Municipaux, élections, réunions publiques, conseils de sécurité...)

Comment la recevoir? On doit s'inscrire sur le site Internet de la commune :

<http://www.saintemarielamer.com/>

Et si je ne veux plus la recevoir? On se désabonne au bas de la newsletter.

c'est tout com !

invités à venir s'informer, dire, interroger.

- Un partenariat avec les autres médias locaux : L'Indépendant ou France Bleu Roussillon...

Dans une commune comme la nôtre, la communication ne peut pas complètement se couper de l'activité touristique. Pour cela, l'Omat gère en plus son propre site Internet, ses affichages et édite divers guides et plaquettes.

Par la mise en oeuvre de ces actions de communication, Sainte-Marie veut continuer à être une municipalité de proximité... et entretenir le lien.



Sandrine LOZANO
Conseillère municipale
Déléguée à la
Communication

Nouveaux panneaux d'expression libre

La commune a installé deux panneaux destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité des manifestations associatives sans but lucratif.

Ces nouvelles surfaces (chaque panneau offre environ 3 m²) contribuent à garantir la liberté d'expression et vont permettre aux associations de faire connaître leurs activités en toute légalité. Rappelons qu'il est en effet interdit d'afficher en dehors des espaces prévus à cet effet sous peine de sanctions.

Attention, la publicité commerciale est interdite sur ces nouveaux supports. Elle doit s'effectuer dans le cadre strict des surfaces consacrées à cette activité.

Les espaces choisis :

- Village : devant le Point Jeunes près de la Mairie.
- Plage, sur le parking Agora, non loin de la Mairie annexe.



La Com, c'est en interne aussi!

Pour le bon fonctionnement des services et des prises de décision, la communication doit exister auprès des agents et des élus.

Les services ont ainsi leur propre « Lien » interne et comme rien ne remplace la rencontre, les chefs de services se réunissent chaque début de semaine et un compte-rendu est diffusé lors de la réunion du mardi des élus. Ainsi l'information circule dans un va-et-vient permanent entre services et élus.

Cette année, les élus ont également été invités à participer à un séminaire sur deux demi-journées les 16 et 17 janvier. Ce rendez-vous a permis d'assister une présentation exhaustive de l'ensemble des services et de leur fonctionnement aux élus. Il y a en effet de nouveaux élus et de nouveaux services depuis 2014. Les élus de la majorité ont aussi fait le bilan des décisions qui avaient été prises

lors du dernier séminaire de 2012 et se sont projetés sur le mandat qui s'écoule.

Ce moment d'introspection a permis à chacun de dire, d'entendre, de comprendre, d'échanger, bref communiquer!



La commune de Sainte-Marie et l'OMAT se distinguent!

A la suite du Classement préfectoral en catégorie 2 obtenu en juillet dernier par l'OMAT (Office Municipal d'Animation et de Tourisme), la commune de Sainte Marie a reçu la dénomination de Commune Touristique.

Obtenus pour une durée de 5 ans le classement et la dénomination de commune touristique permettent à la commune de Sainte Marie de recevoir des dotations financières majorées.

La commune peut se prévaloir d'un statut spécifique la distinguant des autres communes, statut pouvant être utilisé pour asseoir des politiques publiques.

L'OMAT, votre partenaire

Le partenariat vise à resserrer des liens entre l'Office de Tourisme et les professionnels du Tourisme (restaurateurs, hébergeurs, prestataires de loisirs commerçants, etc) pour accroître la synergie entre tous et développer l'économie locale mais aussi et surtout pour satisfaire aux exigences des vacanciers avisés. L'OMAT et ses partenaires, proposent ainsi une offre touristique diversifiée et de qualité à la population estivale et locale.

Ce partenariat n'est pas seulement financier, il permet aussi de resserrer les liens entre l'activité économique privée et l'activité du service public ; le partenariat met en corrélation les attentes des acteurs économiques et les potentialités de l'OMAT en terme de développement touristique de Sainte Marie.

Pourquoi être partenaire ?

- ♦ Une visibilité accrue de votre activité par la communication sur nos supports papiers : Agenda et Guide d'accueil
 - ♦ Une place privilégiée sur les présentoirs de l'Office de tourisme et la gestion du stock de flyers
 - ♦ Des réductions sur l'achat d'espace publicitaire dans l'agenda guide pratique
- L'OMAT est à votre écoute pour

toute information complémentaire.

Agenda - guide pratique 2015

L'agenda guide pratique 2015 de la commune vous a été distribué en fin d'année. Géré en régie publicitaire par l'agence Com'Media, il recueille les informations pratiques sur la vie communale, les écoles, la vie associative, la santé, les fêtes et manifestations annuelles, et présente aussi les artisans et commerçants de Sainte Marie.

Les mises à jour des informations (numéros de téléphone, adresses, mails, se font à partir des fichiers transmis par la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers. Malgré tout le soin apporté il arrive que certaines informations soient erronées.

Si vous venez de vous installer à Sainte Marie comme artisan, commerçants ou profession libérale, ou si vous avez changé d'adresse, de numéro de téléphone ou d'enseigne, nous vous invitons à en informer votre Office Municipal d'Animation et de Tourisme :

Par mail à alcasanova@saintemarielamer.fr
Ou à l'accueil de l'office de Tourisme du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14 h à 18h.

Site internet

80% des européens préparent leur séjour sur le Web

70% réservent tout ou partie de leur séjour sur le web

Parce que le site Internet de l'Office de Tourisme est la vitrine de l'activité touristique de la commune, aidez-nous à faire vivre vos pages : photos, horaires d'ouvertures, détails sur votre activité, etc. : l'information la plus



complète aide l'internaute dans sa décision de réservation de séjour !

Marinade

La 22ème Edition de la Marinade aura lieu le 14 Août prochain. Vous souhaitez vous associer à la renommée de cette course d'été, parmi les 1ères courses départementales hors stade ? Pensez au partenariat !

Renseignez-vous sur les possibilités de sponsoring auprès de notre équipe : lamarinade@saintemarielamer.fr
Ou par téléphone : 04 68 80 14 00
La Marinade recherche également des bénévoles pour aider à la sécurité, au ravitaillement : partageons ensemble un moment sportif et convivial.



Odile TETART
Adjointe au tourisme

Ravageurs des palmiers : Vigilance.

Les palmiers en particulier ceux de la variété PHOENIX sont de plus en plus souvent victimes d'attaques du « charançon rouge du palmier ». On peut voir le long de nos routes et rues de nombreux arbres dont les palmes s'affaissent et prennent la forme d'un parapluie avant de sécher. Des cas ont été recensés, de plus en plus nombreux, à Sainte Marie. Les PHOENIX situés dans le domaine public sont traités préventivement plusieurs fois par an et sont ainsi préservés. Mais les propriétaires privés ont aussi des obligations détaillées par

l'arrêté du 21 juillet 2010 modifié (1).

La gestion des foyers avérés doit être effectuée par un organisme agréé SRAL (3) (Service Régional de l'Alimentation, DRAAF).

Des traitements préventifs doivent être appliqués sur les palmiers situés à moins de 100 mètres des foyers toujours par un organisme agréé (3). Dans tous les cas, les nouveaux foyers doivent être déclarés à la FREDON (2).

La FREDON (Défense contre les Organismes Nuisibles) effectue également des tournées de

détection et de surveillance suite auxquelles les propriétaires concernés sont informés par lettre recommandée de l'attaque de leurs palmiers et de leurs obligations légales.

Tous renseignements complémentaires pourront vous être donnés par la Police Municipale qui informera individuellement les propriétaires de palmiers se trouvant dans les zones de protection.



Albert SANGUIGNOL
1er adjoint au Maire

Pour mémoire

Les cartes des foyers par commune, actualisées régulièrement, et des rappels réglementaires, sont disponibles sur le site internet de la draaf :

<http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Sante-des-vegetaux-sauf-vigne>

(1) Obligations liées à l'arrêté du 21 juillet 2010 modifié :

- Surveillance générale des palmiers par leur propriétaire ou leur « usager », et déclaration obligatoire des suspicions d'attaque ou SRAL (articles 1 à 3).
- Eradication obligatoire des foyers détectés du parasite, selon un protocole agréé (articles 11 à 13 et annexes).
- Délimitation du périmètre de lutte par le SRAL (articles 4 à 8), somme de la zone contaminée (100m autour du foyer), la zone de sécurité (100m autour de la zone contaminée) et la zone tampon (10km autour de la zone de sécurité).
- Traitements préventifs obligatoires des palmiers situés en zone contaminée (articles 11 à 11-2 et annexes)
- Mise en place d'une surveillance obligatoire des palmiers dans le périmètre de lutte, par prospections et piégeage (articles 9, 10 et 14, 15).
- Toute intervention de surveillance, de traitement préventif, ou de gestion de foyer dans le périmètre de lutte doit être effectué par un organisme reconnu apte à intervenir, et listé au SRAL.

(2) Formulaires de déclaration de foyer et de déclaration de chantiers de gestion de foyer, disponibles sur :

<http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/charancon-rouge-du-palmier,2110>

(3) Liste des intervenants ayant suivi la formation obligatoire à la lutte contre le charançon rouge du palmier :

<http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/charancon-rouge-du-palmier-liste>

Les jeunes et le devoir de mémoire : « Plus jamais ça »

Dans le cadre des actions citoyennes menées tout au long de l'année par le Point-Jeunes, les adolescents ont voulu mettre à l'honneur le devoir de mémoire.

Ils ont créé une exposition pour ne pas oublier l'atrocité de la guerre 14-18 qui fut un épisode malheureux de notre histoire.

Ils ont tenu à associer les écoliers de la commune, ainsi les classes CE2 - CM1 - CM2, accompagnés de leurs enseignants se sont approprié le lieu, guidés par le poilu Hubert « le Villelonguais ».

Cette exposition a vu le jour grâce au partenariat avec le souvenir français et le centre de mémoire des Pyrénées Orientales.

Ont été exposées diverses pièces ayant appartenu aux poilus, gracieusement prêtées par des collectionneurs privés (Jonathan, Hubert et M. BORRAS). Un film en boucle, a retracé la dureté de la vie que vécurent les hommes mobilisés mais aussi de celle de leurs épouses et de leurs enfants.

Cette jeunesse a su se motiver pour faire de cette exposition une belle et réelle réussite. Le rendez-vous est pris pour les 70 ans de la deuxième guerre mondiale courant juin.



Christine MEYA
Conseillère municipale
Déléguée au Centre
de Loisirs



Sabine PORTUS-
DURAND
Adjointe au PIJ

LE POINT JEUNES C'EST ...

UN ESPACE DE RENCONTRE

- Pour s'exprimer et échanger...
- Pour découvrir des animations, des jeux...
- Pour être acteur de ses loisirs, de sa vie...
- Pour entrevoir et partager de nouveaux horizons...
- Pour s'amuser et s'épanouir...

UN LIEU POUR CREER DES PROJETS

C'est t'aider à réaliser des projets personnels et/ou collectifs:

- ⇨ Séjours culturels, sportifs, linguistique...
- ⇨ Spectacles
- ⇨ Projets jeunes
- ⇨ Soirées...

UN MOYEN DE DEVENIR CITOYEN

- En participant à une action collective (nettoyages : plage, parcours de santé, piste cyclable - cérémonies et commémorations...
- En t'impliquant aux animations proposées par la commune
- En te sensibilisant :
 - ☒ à l'environnement,
 - ☒ à la sécurité routière,
 - ☒ au devoir de mémoire,
 - ☒ aux conduites à risques...
- En te formant aux gestes de premiers secours...

Horaires pendant les vacances scolaires
(Hors activités spécifiques) :

Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h

Renseignements et inscriptions au 0468801386

pij@saintemarielamer.com

[pointjeunes.saintemarie@facebook.com](https://www.facebook.com/pointjeunes.saintemarie)





Dernière minute intempéries du 28 au 1er décembre

Pour votre information et à toutes fins utiles, nous vous confirmons que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel en date du 17 février 2015. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les assurés disposent de 10 jours après la publication de cet arrêté, pour effectuer une déclaration de sinistre auprès de leur assurance. L'assureur a alors l'obligation de procéder à l'indemnisation des biens endommagés ou des pertes subies dans un délai de 3 mois à compter de cette déclaration.



BLEU CIEL

ENEZ RENCONTRER
UN CONSEILLER EN
ECONOMIES D'ENERGIE

Réalisez gratuitement l'étiquette
énergie de votre logement

Bénéficiez de conseils d'experts

Trouvez des solutions pour réduire
vos consommations

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

SAINTE-MARIE LA MER
MERCREDI 1ER AVRIL DE 9H A 12H ET DE 14H A 17H
MAIRIE DE SAINTE-MARIE

EDF Direction Commerce Méditerranée
7, Rue André Allar
13015 MARSEILLE

EDF SA au capital de 930 004 234 euros - 552 081 317 R.C.S Paris
Siège Social 22-30 avenue de Wagram - 75382 Paris cédex 8

Origine 2011 de l'électricité vendue par EDF
84,7% nucléaire
8,3% renouvellement (dont 4,8% hydraulique)
2,7% charbon - 2,7% gaz - 1,2% fioul - 0,4% autre
Indicateur d'impact environnemental sur www.edf.fr



Les nouveaux petits Sainte-Marinois

- ♥ **Adam LOPEZ**, le 13 juin chez Emanuel LOPEZ et Julie GENG
- ♥ **Kahina KHEFIF**, le 12 octobre chez Kada KHEFIF et Sarah KRALFA
- ♥ **Tyana ALMENDROS BEAUGENDRE**, le 23 novembre chez Bastien ALMENDROS et Pauline BEAUGENDRE
- ♥ **Sacha GIMENEZ**, le 27 novembre chez Loïc GIMENEZ et Charline DURAND
- ♥ **Mayron GRINAN CASSAN**, le 04 décembre chez Louis GRINAN et Charlène CASSAN
- ♥ **Catalya TRAORE BARCESSAT**, le 06 décembre chez Ousmane TRAORE et Déborah BARCESSAT
- ♥ **Orane ESTECAHANDY**, le 12 décembre chez David ESTECAHANDY et Madjouba DJALOUT
- ♥ **Elena BERLIOZ**, le 15 décembre chez Ludovic BERLIOZ et Laetitia RODRIGUES DOS SANTOS

Le maire et le Conseil Municipal félicitent chaleureusement les nouveaux parents et souhaitent la bienvenue aux « ninots ».

Ils nous ont quittés



- ♦ **Damien TOLAGUERA**, le 06 octobre à 87 ans
- ♦ **Henri HARVEY**, le 11 octobre à 72 ans
- ♦ **Alice AURIOL veuve GUIRAUD**, le 29 octobre à 82 ans
- ♦ **Jean-Pierre FARRÈS**, le 01 novembre à 65 ans
- ♦ **Gérard MEROU**, le 05 novembre à 71 ans
- ♦ **Pierre JULIA**, le 05 novembre à 86 ans
- ♦ **Philippe MARTIN**, le 06 novembre à 79 ans
- ♦ **Louis ARACIL**, le 06 novembre à 79 ans
- ♦ **Suzette PLA veuve MONTAGNÉ**, le 12 novembre à 89 ans
- ♦ **Marie MARTI veuve LECOCQ**, le 12 novembre à 88 ans
- ♦ **Alain CHAPOY**, le 18 novembre à 63 ans
- ♦ **Ginette SORIANO veuve BERENGUER**, le 19 novembre à 75 ans
- ♦ **Raymond FALVET**, le 20 novembre à 89 ans
- ♦ **Remedios PEREZ veuve TOLAGUERA**, le 22 novembre à 81 ans
- ♦ **Jules VAN WOENSEL**, le 11 décembre à 80 ans
- ♦ **Jeanne RIGART, veuve FÉ**, le 12 décembre à 80 ans
- ♦ **Vicenzo GRILLO**, le 21 décembre à 51 ans
- ♦ **Georges BADIE**, le 24 décembre à 68 ans
- ♦ **Josette ROIG**, le 09 janvier 2015 à 88 ans
- ♦ **Mohammed DJEDOU**, le 16 janvier à 82 ans
- ♦ **Martine DELIENCOURT**, le 27 janvier à 59 ans
- ♦ **Jeanne MARTIN veuve CLIQUE**, le 28 janvier à 92 ans

Info-consommateurs

La 4G arrive dans votre Ville Que faire en cas de brouillage TV ?

Les pouvoirs publics et les opérateurs mobiles mettent en place un dispositif permettant de faire cesser rapidement les éventuels brouillages

En cas de brouillage de la réception TNT, quelques actions très simples vous seront demandées pour déclencher l'intervention visant à faire cesser le brouillage :

Dans un immeuble (réception TNT collective) :

Le téléspectateur alertera son syndic (ou se munira du numéro de syndic) qui prendra contact avec le centre d'appel de l'ANFR (Etablissement public de l'Etat) au **09 70 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local)). Par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr/>

Dans une maison (réception TNT individuelle) :

Le téléspectateur téléphonera à un centre d'appel dédié au **09 70 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local)). Par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr/>



Un antenniste vous contacte (ou votre syndic) pour une prise de rendez-vous.
Une liste d'antennistes labellisés est établie par les opérateurs mobiles avant tout déploiement dans une zone géographique.



Adieu Alain.

Lorsque la mort frappe brutalement près de nous, sans annoncer par quelques signes précurseurs sa sournoise présence, nous nous sentons soudain atterrés et démunis. Nous mesurons avec impuissance combien le fil de la vie qui nous relie à notre quotidien est fragile.

C'est ce sentiment que nous avons éprouvé en apprenant le départ brutal et inattendu d'Alain CHAPOY le 18 novembre dernier.

Après une brillante carrière dans la gendarmerie, Alain avait choisi Ste Marie comme port d'attache il y a maintenant 7 ans. Il s'est évertué à s'intégrer dans la grande famille sainte-marinoise dont il est rapidement devenu l'un des piliers.

D'abord en tant que président de l'association des randonnées sainte-marinoises qu'il avait dynamisée, créant des liens forts entre ses membres.

Ensuite en qualité de conseiller municipal délégué, ce qui faisait sa fierté.

Il avait rejoint notre équipe lors des dernières élections. Grâce à

sa gentillesse, à ses qualités de travail et à son humilité, il avait su se faire apprécier de tous.

Trois semaines encore avant de partir, il défendait avec talent sa vision à long terme de la course La Marinade, événement dont il avait la responsabilité.

Il foisonnait d'idées et de ressources, porté par l'énergie et la détermination que nous lui connaissions tous.

Présent au quotidien à l'office municipal d'animation et de tourisme, Alain entretenait des relations de confiance et d'amitié avec les agents communaux. Ceux-ci sont aujourd'hui extrêmement marqués par sa disparition.

Il laissera la marque d'un homme bon, à l'écoute des autres mais aussi d'un travailleur méthodique, d'un bénévole infatigable et totalement désintéressé. Le sens du service public et de l'intérêt général était indéniablement très fort chez lui.

Alain, ta joie de vivre et ton optimisme à toutes épreuves laissent malheureusement place au chagrin et à la douleur



pour ta femme Claudine, tes enfants Sébastien et Peggy, tes petits enfants Jules et Amélie ainsi que pour tous ceux qui ont eu la chance de te connaître.

Les hommes de ta valeur ne meurent jamais tout à fait. Grâce au sillon qu'ils ont tracé, ils permettent à d'autres de prolonger leur œuvre. Dernier testament d'une vie d'altruisme et de générosité.

Alain, sois certain que ton souvenir restera vivant en nous car nous conserverons dans nos cœurs et nos mémoires, un peu de la flamme qui t'habitait.

Pierre ROIG

Monoxyde de carbone Attention danger

Pendant l'hiver, les pouvoirs publics appellent, depuis plusieurs années, l'attention des usagers sur les risques engendrés par une utilisation inappropriée des appareils de chauffage ou des groupes électrogènes.

Malgré ces campagnes d'information, le bilan des victimes d'intoxication demeure encore trop élevé, puisque 1028 signalements ont été déclarés durant l'hiver dernier, lesquels ont conduit à des hospitalisations, voire une cinquantaine de décès par an. Alors, quelques conseils pour être vigilant.



Elections départementales - 22 et 29 mars

Le mandat des conseillers généraux élus en mars 2008 et mars 2011 expire en mars 2015. Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. En effet, à compter de ce scrutin, le conseil général et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseil départemental et conseillers départementaux.

Le conseil départemental sera désormais renouvelé tous les 6 ans dans son intégralité et non par moitié tous les 3 ans comme auparavant. Le nouveau mode de scrutin appliqué sera un scrutin binominal à deux tours.

Ces élections auront lieu dans le cadre de la nouvelle carte cantonale et les conseillers départementaux seront élus dans les 17 cantons du département issus de cette réforme.

Dans chacun des 17 cantons des Pyrénées-Orientales sera élu un binôme de candidats toujours

composé d'une femme et d'un homme.

En ce qui concerne les compétences, elles seront identiques à celles du conseil général à savoir principalement le vote du budget du département, l'aide sociale et les solidarités ainsi que le financement des logements sociaux, la construction et entretien des collèges, le transport scolaire et la réalisation et entretien des routes.

Ce qui change pour notre commune.

AVANT LA REFORME : La commune de Sainte-Marie faisait partie du canton de Canet-en-Roussillon composé de 4 communes : Canet-en-Roussillon, Saint-Nazaire, Sainte-Marie-La-mer et Villelongue-de-la-Salanque. Depuis mars 2011, le conseiller général élu sur notre canton est Jean-Claude TORRENS, maire de Saint-Nazaire.

DEPUIS LA REFORME : La commune de Sainte-Marie-la-Mer fait partie du nouveau canton n°7 nommé Perpignan 2 qui comprend les communes de Bompas, Villelongue-de-la-Salanque, Sainte-Marie et une partie de la

commune de Perpignan.

Ce canton représente une population municipale de 29.911 habitants et un nombre d'environ 23.000 électeurs.

La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants enregistrés par la préfecture pour le 1er tour de scrutin sur le canton 7 – Perpignan 2 est la suivante :

1 - Maurice MARECHAL / Nathalie MENEYROL DU LAC

Remplaçants Cyrille CHEVALLIER / Virginie REYES

2 - Robert ASCENSI / Irina KORTÁNEK

Remplaçants Jérôme ROUGÉ / Rosalia CARDOIT

3 - Olivier LAMBERT / Agnès LANGEVINE

Remplaçants Jacques PORTES / Véronika DAAE

4 - Joëlle ANGLADE / Jean SOL
Remplaçants Corinne DEVIERS / Jean SOURRIBES

5 - Jean ALVAREZ / Michelle KERAMBELLEC

Remplaçants Michel MARTINEZ / Martine GRIENTI

6 - Raymond BONNET / Sarah MARTIN

Remplaçants Claude CANSOULINE / Marie-Claude SEBILLEAU



Le 3ème âge vous accueille

L'amicale du 3ème âge est ouverte à toutes les personnes retraitées. Elle vous invite à se retrouver les mardis pour le loto, les mercredis et jeudis après-midis pour les jeux de société : cartes tarot belote, scrabble ou autres jeux dès 14h15.

Elle propose des voyages d'une journée ainsi qu'un grand voyage par an (année 2015 du 13 au 19 septembre la Cote

d'Opale, Londres et Bruges).

Une permanence est tenue le premier lundi de chaque mois de 10h à 11h30 salle du 3ème Age située derrière la Poste, pour tous les renseignements et inscriptions.

Contact : Marcel Sourieux
09 63 49 37 09.



Kickboxing

Un champion du monde à Sainte-Marie

Kevin Llorens est devenu champion du monde de kick boxing le 2 novembre dernier, lors des championnats du monde qui se sont déroulés en Italie.

Enfant de Ste-Marie, Kevin nous a habitués depuis son plus jeune âge à de belles prouesses dans quantités d'arts martiaux (boxe thaï, full contact...)

Cette fois, Kevin concourait dans deux disciplines, le K1 et le

kickboxing en -71kg alors qu'il boxe habituellement en -67 kg.

C'est en kickboxing qu'il rencontre en finale le Grec Panagiotis TSAGAROPULOS. Celui-ci se fait compter à la 2ème reprise et malgré une blessure acquise la veille en K-1, Kevin remporte son combat à l'unanimité des trois juges. Première et unique médaille d'or dans cette discipline pour le camp français. Bravo!



Les parents d'élèves en action

En novembre dernier, Halloween fut un succès à Ste Marie avec tous nous petits Ste-Marinois déguisés.

Le concours du plus beau costume fut remporté par ces 2 petites merveilles Maylie & Sacha.

L'association des parents d'élèves remercie Icham notre DJ, l'Omat, la Mairie, les parents qui nous ont fait des gâteaux mais aussi toutes les personnes qui ont assisté à notre animation.

Sandra RICO



L'ARSM toujours en marche.

La date du 4 janvier 2015 a été l'occasion pour les membres de l'ARSM de se rassembler autour du bureau pour entendre les vœux de leur nouveau Président.

Jérôme BAIXAS ému, a manifesté sa volonté de continuer à faire vivre cette association, dans le même esprit de solidarité et de fraternité qu'avait insufflé Alain Chapoy, disparu prématurément.

Les moments de convivialité comme la GALETTE ou la BOUDINADE tissent des liens particuliers perçus par les nouveaux inscrits : "Il se passe quelque chose dans cette association", disent ils.

Le programme à lui seul démontre ce dynamisme :

- La Choucroute qui a eu lieu le 1er premier dimanche de Février, comme chaque année, permet de récolter des fonds pour les déplacements lors des séjours variés :

- RAQUETTES A NEIGE EN

AUVERGNE,
- RANDONNEES PATRIMOINE en CORREZE,
- SEJOUR SPORTIF de refuge en refuge autour de la VANNOISE,
- RANDONNEES autour du GRAND BORNAND .

L'émotion s'est exprimée par les applaudissements chaleureux des adhérents, venus nombreux en ce premier dimanche de l'année pour tir

er les rois et danser autour du" cocktail déjeunatoire "qu'avaient préparé les animateurs, les membres du bureau et les bénévoles, tous très impliqués.

Un hommage silencieux a uni toutes les pensées vers Alain dont le souvenir accompagne à jamais les pas des randonneurs qui ont eu la chance de partager un bout de chemin avec lui.



La nef des Génois (3)

Le 19 mars 1481 une nef génoise s'échoue sur notre côte. Le bateau étant considéré comme perdu, ses marins sont autorisés à prendre le contenu de sa cargaison. Mais c'est sans compter sur les habitants de Ste-Marie qui veulent également profiter de cette « fortune de mer ». Les Génois, n'acceptant pas de se faire ainsi dépouiller, finissent par faire exploser le navire provoquant la mort de plusieurs pillards et un incendie qui dura six jours. Cet épisode dramatique, transcrit dans les mémoires de Saint Jacques de Perpignan, nous a interpellé et nous avons voulu en savoir plus. Dans le premier épisode, nous nous sommes attachés à décrire la nef et sa cargaison, aujourd'hui, nous continuons à nous intéresser aux participants à l'inventaire de la marchandise issue de la nef.

3ème épisode : Les participants à l'inventaire des marchandises de la nef Génoise(2)

Nous allons à présent étudier le cas de Jacques Capece le Napolitain. Nous sommes en présence de l'homme le plus important du groupe. Sur l'inventaire il porte le titre de lieutenant du Vice-roi.

Le Vice Roi en question est Boffille de Juge, Comte de Castres, dont nous parlerons plus loin. Jacques Capece est non seulement le lieutenant du vice roi mais il est aussi son oncle (AD PO B.303). Jacobo Capece profite des largesses de son neveu vice roi. Celui-ci lui fait don de tous les biens occupés en Roussillon par feu Ramonet D'ossaiges dit le Capdet, il récupère aussi les biens saisis du Donzell Guillaume D'Oms, ces biens sont situés à Saint Laurent de la Salanque et à Feuilla. En vertu de cette donation, les habitants de Clairà prêtent serment de fidélité et d'hommage au procureur de Capece. Le roi Louis XI redistribuât les biens qu'il avait confisqués à de nombreux nobles roussillonnais. Capece suppléa son neveu dans l'administration de cet important district de Roussillon Cerdagne. Fin 1479, Jacques Capece surveille les travaux de la citadelle que le roi Louis XI faisait bâtir à Perpignan. Il Réussit à capter quelques héritages comme celui de Richard Noxera, homme d'armes. (AD PO B.320). Il mène un train de vie de Seigneur en ayant par exemple à son service un domestique, lui aussi Italien, Antoine de Montefusco, à qui il permet de construire un moulin près de Notre Dame du pont à

Perpignan (AD PO B320). Ce domestique est qualifié de clerc et a pour fonction de visiter les ouvrages et les fortifications du Château et du boulevard Notre Dame (Le Castillet ?)(AD PO B313)

Jacques Capece nomme le bailli du Boulou, Jean de Mercho. Alberto quant à lui est désigné comme garde de la maîtrise des ports (le terme port signifiant lieu de passage.) Il est précisé que le dit Alberto est familier de la maison du Vice roi.(AD PO B411)

Enfin Jacques Capece dans son testament, rédigé en Italien, souhaite être enseveli dans l'église de la passion où il veut faire édifier une chapelle voisine de celle du Vice roi son neveu le Comte de Castres. De plus ce testament mentionne que Capece fait héritier le fils naturel du comte de castres, prénommé François, ainsi que l'un de ses frères, Bohordo et un de ses neveux Jacobo d'Enteci, sûrement fils de César d'Enteci Capitaine de la citadelle de Perpignan.(AD PO B.320).

Quand nous écrivions que Capece est assurément l'homme ayant le plus de pouvoirs dans le groupe il en est pour preuve la déclaration qu'il fait à la fin de l'inventaire et concernant : huit pièces de velours noir entières, une sorte de vase en argent, huit pièces de ciriri (nous n'avons pas réussi à savoir ce que signifiait ce terme mais on pourrait penser à du tissu bordé d'une frange), il déclare donc que ces objets lui appartiennent et qu'ils doivent être vendus en tant que biens lui appartenant puisque ces objets furent trouvés par quelques uns de ses vassaux dans son territoire de Saint Laurent de la Salanque, ainsi en avait décidé

le procureur du roi et le juge du patrimoine royal. Personne ne récuse ce partage, cela rappelle étrangement ce que l'on désigne comme le fait du prince.

Nous n'avons pu résister à parler de Anthoni Cataldo, le capitaine du château de Canet. Il aura de la promotion au cours de sa carrière, puisque sous Charles VIII, roi de France il est capitaine du Castillet(AD PO B.326), mais il a laissé un souvenir particulier dans les archives : « le 19 janvier 1498, Antoine dez Vivers, procureur royal, voulant mettre un terme aux suppositions et bruits qui courent dans la ville de Perpignan, se rend avec Jean Tarba, juge du domaine, Bernad Beneset, avocat et Pierre Suria, procureur, et Jean Doria, greffier de la cour du domaine, Jean Spano, donzell domicilié à Clayra, et un maître maçon, dans la maison du donzell Baltasar de Soler, sise à Perpignan, paroisse de la Réal en la rue de Moss. Albert dans un cabinet au rez-de-chaussée où un ancien propriétaire dudit local, Antonello Cataldo, aurait caché une forte somme d'argent : le maçon se met à l'œuvre et cherche partout, aux murs, au parquet, au plafond, mais les perquisitions ne font rien découvrir en fait de trésor. » (AD PO B.415)



Francis BRUNET
Conseiller municipal
Délégué à la culture

Prochain épisode :
« Les liens qui unissent ces personnages »

PRIMAVERA 2015

Sainte Marie la Mer



Jeu di 12 février 2015



Jeu di 26 mars 2015



Jeu di 12 mars 2015



Jeu di 9 avril 2015



Jeu di 26 février 2015



Billetterie à l'Office Municipal
d'Animation et de Tourisme
Complexe OMEGA/ 66470 Sainte Marie la Mer
Tel.: 04.68.80.14.00
www.saintemarielamer.fr

L'Office du Tourisme se réserve le droit de modifier
ou d'annuler toute animation sans préavis.



Licences
N°3-1045471/ N°2-1045470

En attendant l'été...

- Jeudi 26 février : Théâtre Primavera « Stationnement alterné » Oméga 21h00, 9€
- Mardi 10 mars : Conseil Municipal, Oméga 18h30
- Jeudi 12 mars : Théâtre Primavera « Zorozora dans Homocordus » Oméga 21h00, 9€
- Jeudi 26 mars : Théâtre Primavera « Les Contes défaits », Oméga 21h00, 9€
- Lundi 6 avril : Fête de Pâques : jeux gonflables, animations enfant... Baladoir Agora, à partir de 14h00
- Jeudi 9 avril : Théâtre Primavera « Sexe et jalousie » Oméga 21h00, 9€
- Jeudi 26 avril : Spectacle clôture Primavera : Elisabeth Buffet, Oméga 21h00, 20€
- Vendredi 1er mai : Fête de l'artichaut : marché de producteurs, animations... Baladoir Agora



Culture

Si vous appréciez les chroniques historiques de Francis Brunet dans le Lien, vous dévorerez ce livret qui rend hommage aux soldats de la 1ère Guerre Mondiale de Ste-Marie. Tous les détails de la grande guerre et les petites histoires des soldats sont racontés de manière fort documentée. Gratuit et disponible en Mairie et à l'OMAT.



Au village
Mercredi et samedi matin
A la plage :
Samedi matin

Le Lien

Prochain numéro mai 2015

Date limite de réception des informations et articles :

Le vendredi 11 avril 2015

Publication :

Mairie de Ste-Marie (66470)

Directeur de publication :

Pierre Roig

Conception et mise en page : Sandrine Lozan

lelien@saintemarielamer.com

EXPRESSION DES ELUS DE L'OPPOSITION

PAS DE TEXTE TRANSMIS

